

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 8 septembre 2020, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

L'an **DEUX MIL VINGT**, le **lundi 14 septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni Espace Guy Poirieux à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaients présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Christiane BAYET, M. Pierre CONTRINO, Mme Géraldine DERGELET, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, M. Bernard COTTIER, Mme Marie-France DAURELLE, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Florence VARENNE, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Justine GERPHAGNON, M. Olivier GAULIN, Mme Cécile MARRIETTE, Mme Marine VENET, M. Edouard BION, M. Jean-Marc DUFIX, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Zoé JACQUET, conseillers.

Absente : Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES,

Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES avait donné pouvoir à M. Gérard VERNET,

Secrétaire : Mme Marine VENET.

. Intercommunalité

- **Loire Forez agglomération - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignations**

Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner 3 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Loire Forez agglomération. Cette instance a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres. Le 17 juillet dernier, le Conseil Communautaire en a fixé la composition comme suit :

- 1 représentant pour chaque commune de moins de 5 000 habitants
- 2 représentants pour chaque commune de plus de 5 000 habitants et de moins de 10 000 habitants
- 3 représentants pour chaque commune de plus de 10 000 habitants.

Ont été désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Cécile MARRIETTE
Joël PUTIGNIER
Jean-Paul FORESTIER

<p>- Loire Forez agglomération - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner 2 représentants du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif. Le Conseil Communautaire doit, sur proposition de ses communes membres, dresser une liste composée de noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants Les 10 commissaires titulaires et les 10 suppléants seront ensuite désignés par le directeur départemental des Finances publiques.</p>	<p>Ont été proposés à l'unanimité par le Conseil Municipal :</p> <p>Joël PUTIGNIER (titulaire) Olivier GAULIN (suppléant)</p>
<p>- Loire Forez agglomération - Fonds de concours voirie pour l'année 2019 (Solde) Une délibération du 16 décembre 2019 a fixé le fonds de concours à 380 000 € pour l'année 2019 mais suite au calcul définitif réalisé par rapport aux travaux effectués, ce fonds de concours peut être porté à 498 000 €. Il sera donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement de 118 000 € à Loire Forez agglomération permettant d'atteindre le Fonds de Concours maximal.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>
<p>- Loire Forez agglomération - Rapport d'activités 2019 Il s'agit du traditionnel rapport établi par Loire Forez agglomération faisant état de l'ensemble de ses activités pendant l'année 2019. Il est téléchargeable en suivant ce lien : https://www.loireforez.fr/publication/rapport-dactivite-2019/. Il pourra être envoyé par mail sur demande. Il ne donne pas lieu à vote.</p>	<p>NE DONNE PAS LIEU A VOTE</p>
<p>- SIEL - Mise en place d'ombrières sur le parking de l'espace des Jacquins Par délibération du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEL pour la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture de l'espace sportif des Jacquins, en cours de construction. Après réflexion et échanges avec le SIEL, il s'avère opportun de créer sur le parking de l'espace des Jacquins des ombrières photovoltaïques permettant d'apporter de l'ombre aux véhicules en stationnement tout en produisant de l'électricité verte. Les statuts du SIEL offrent la possibilité de lui transférer la compétence « équipement : production/distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque ». Dans ce cadre, le SIEL s'engage ensuite à réinvestir 40% du bénéfice potentiel de l'opération dans la réalisation d'actions de maîtrise de la demande en énergie sur le patrimoine communal. Le montant des travaux de mise en place de cette installation photovoltaïque est estimé à 518 000 € HT, financé en totalité par le SIEL dès lors que le projet est équilibré sur 30 ans. Si tel n'était pas le cas, les travaux ne pourraient avoir lieu qu'à la condition que la Commune s'engage à prendre en charge la différence pour atteindre l'équilibre.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>

<p>En parallèle, pour permettre, d'une part, la réalisation des travaux et, d'autre part, l'exploitation de cette installation, il convient de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage et une convention d'exploitation.</p> <p>Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir annuler la délibération du 8 juin 2020 et d'en prendre une nouvelle portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ainsi que sur la mise en place des ombrières.</p> <p>Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le transfert de compétence au SIEL pour « la production/distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque sur le site de l'espace sportif des Jacquins », approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIEL pour permettre la réalisation de ces travaux ainsi que la convention à conclure avec le SIEL pour l'exploitation de cette installation et autoriser M. le Maire à les signer ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ainsi que les éventuels avenants à intervenir.</p>	
<p>. Vie Municipale - CCSPL - Désignation des membres extérieurs</p> <p>Il sera proposé au Conseil Municipal que les membres des associations locales siégeant au sein de cette commission soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Michel SEAUME pour l'Association Main d'œuvre à Disposition (MOD) - Mme Martine MARIAC pour le Club Amitié et Loisirs de Moingt - Mme Jacqueline VIALLA pour le Club Détente et Loisirs Montbrisonnais 	<p>Ont été désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal :</p> <p>M. Michel SEAUME pour l'Association Main d'œuvre à Disposition (MOD)</p> <p>Mme Martine MARIAC pour le Club Amitié et Loisirs de Moingt</p> <p>Mme Jacqueline VIALLA pour le Club Détente et Loisirs Montbrisonnais</p>
<p>. Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace Sportif des Jacquins - Création d'un stand de tir - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif « Bonus Relance » <p>Dans le cadre de son plan de relance économique exceptionnel, la Région Auvergne Rhône-Alpes se propose d'aider les communes à lancer des projets pour l'année 2021. Dans le cadre de la construction de l'espace sportif des Jacquins, une possibilité de création d'un stand de tir à 10 m avait été prévue. Compte tenu de l'opportunité de financement qui se présente aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir demander une subvention de 50% du montant des travaux (estimés à 200 000 € HT maximum) à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif Bonus Relance.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>

- Rue des Prés Fleuris - Cité Nouvelle - Demande de garantie d'emprunts par la Ville de Montbrison

APPROUVE A L'UNANIMITE

Cité Nouvelle souhaite acquérir 22 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, situés rue des Prés Fleuris à Montbrison. Pour réaliser cette opération, Cité Nouvelle souhaite obtenir la garantie de la Ville de Montbrison à hauteur de 78% (le Département de la Loire garantissant les 22% restants) pour un emprunt constitué de 5 lignes d'un montant total de 2 023 000 € contracté auprès de la Banque des Territoires dans les conditions suivantes :

	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier	BOOSTER
Montant	323 000 €	210 000 €	644 000 €	516 000 €	330 000 €
Enveloppe	-	-	-	-	Taux fixe - soutien à la production
Commission instruction	0	0	0	0	0
Pénalité de dédit					Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Durée période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux période	0.3%	0.3%	1.1%	1.1%	1.25%
TEG ligne prêt	0.3%	0.3%	1.1%	1.1%	1.25%
PHASE D'AMORTISSEMENT					
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	30 ans
Index *	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	Taux fixe
Marge fixe sur Index	-0.2%	-0.2%	-0.6%	-0.6%	-
Taux d'intérêt **	0.3%	0.3%	1.1%	1.1%	1.25%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Modalité de révision	DR***	DR***	DR***	DR***	Sans objet
Taux de progressivité	-1%	-1%	-1%	-1%	

des échéances						
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360	30/360	
<p>* A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0.5% (Livret A)</p> <p>** les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'Index de la ligne du prêt</p> <p>*** Double révisabilité : Spécifique à la Caisse des Dépôts, la « double révisabilité » implique la révision simultanée du taux d'intérêt et du taux de progressivité de l'échéance</p>						
<p>- Taxe sur les friches commerciales 2021 - Liste des commerces concernés Lors de sa séance du 13 février 2017, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales sur le territoire de Montbrison. La loi impose que la liste des biens susceptibles d'être concernés soit communiquée par le Conseil Municipal chaque année à l'administration des impôts avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition. Ainsi, il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la liste présentée et d'autoriser sa communication à l'administration des impôts.</p>						APPROUVE A L'UNANIMITE
<p>. Foncier : Rue Jeanne d'Arc - Déclassement du Domaine public Par délibération du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de domaine public situé à l'angle de la rue du Stade et de la rue Jeanne d'Arc. En effet, ce carrefour va faire l'objet d'un réaménagement à l'occasion duquel un délaissé d'une surface de 101 m² va être créé. Il est envisagé de céder ce délaissé à Loire Habitat dans le cadre de leur projet de construction d'habitation sur les parcelles limitrophes. L'enquête publique s'est déroulée du 20 juillet 2020 au 4 août 2020 et n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public. A l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Dans ce cadre, il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au déclassement du domaine public de 101 m² de terrain situé sur la rue Jeanne d'Arc.</p>						APPROUVE A L'UNANIMITE

<p>- Impasse des Genêts - Acquisition auprès de M. MONTMAIN et des consorts PONT Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie de l'impasse des Genêts, M. MONTMAIN et les consorts PONT (Christine, Isabelle et Odette) cèdent à la commune les parcelles cadastrées section AS 467 et 468 d'une surface totale de 74 m² situées impasse des Genêts. Cette cession est consentie à l'euro symbolique. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition par la commune des parcelles AS 467 et 468 selon les modalités définies ci-avant, en autoriser la signature par M. le Maire et de bien vouloir intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>
<p>- Chemin de Maupas - Acquisition auprès de l'Association Syndicale le Domaine des Iris En vue de l'intégration dans le domaine public des voiries privées desservant l'ensemble immobilier "le Domaine des Iris", l'Association Syndicale le Domaine des Iris cède à la Commune la parcelle cadastrée section BC 551 d'une surface de 3 190 m² constituant la voirie du lotissement ainsi que les réseaux qui s'y trouvent. Cette cession est consentie à l'euro symbolique. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette acquisition selon les modalités présentées ci-avant, en autoriser la signature par M. le Maire et de bien vouloir intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>
<p>- Rue Marguerite Fournier - Enfouissement de réseaux - Servitude avec le SIEL Dans le cadre des travaux d'aménagement du futur Foyer des Jeunes Travailleurs sur le site de l'ancien hôpital Guy IV, il s'avère opportun de réaliser des travaux d'enfouissement de réseau permettant de faire disparaître les câbles courant en façade avant de réaliser les travaux d'aménagement du perron. Dans ce cadre, il convient d'établir avec le SIEL une convention de servitude pour ouvrage de distribution d'électricité pour le passage de ce nouveau réseau qui sera également renforcé. Cette servitude est constituée à titre gratuit pour la durée de vie de la ligne. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser M. le Maire à la signer.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>

. Education, Jeunesse et Sports

- Activ'Été - Attribution de subventions aux associations participantes

Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir verser les subventions suivantes aux associations ayant participé à Activ'été en 2020, sachant que le mode de répartition des différentes enveloppes est inchangé et identique aux années précédentes :

SUBVENTIONS ACTIV'ÉTÉ 2020

ASSOCIATIONS	Séances prévues	Séances réalisées	Heures réalisées	Nombres d'enfants					TOTAL SUBV 2020
				Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5	
Amis de la Colline du Calvaire	5	4	8	18	8	10	0	5	522
Montbrison Badminton Club 42	5	5	10	18	17	30	16	13	805
Club de Billard Montbrisonnais	5	5	10	11	9	13	7	11	587
Ushiro Club Montbrison	3	3	4	38				25	926
Cyclotouristes Montbrisonnais	5	5	15	21	18	20	14	10	774
Croix Rouge	1	1	2	23					646
Danse Loisirs Villemagne	2	2	4			12			283
Sports Loisirs Equestres Montbrison	9	7	14	40	23	22			768
Club Alpin Français Montbrison	4	4	8		25	24	17	24	831
Association Sportive Savigneux Montbrison	14	14	24	54		43	27	50	1158
Union Sportive Ecotay-Moingt	6	6	12	65	34			52	1031
COSM Handball	10	10	20	31	28	21	24	26	989
Hockey Club Forézien	20	19	38	78	68	33	60	75	1671
Arts Martiaux Judo Montbrison	5	5	10		27	14	4	11	612
Gaule Montbrisonnaise	4	4	8	20	19	20	18		749
Randonneurs Montbrisonnais	3	3	9	11	15	9			493
Montbrison Rugby Club	5	5	10	21	10	13	8	11	648
Tennis Club Montbrison	2	2	4		7	6			296
Tennis Club de Table Montbrisonnais	4	4	8	20	19	20		21	768
Vélo Club Montbrisonnais	5	3	9	7	0	4	3	0	375
Volley COSM	6	6	12	35	29	49			871
Centre de Yoga	4	4	8			24	13		497
Nbre total de séances	127	121	247	511	356	387	211	334	16 300 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Mission Locale du Forez - Convention « Aide à la mobilité » - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Dans le cadre de ses orientations politiques et de son plan de mandat, la Ville de Montbrison a souhaité soutenir et accompagner les jeunes domiciliés à Montbrison dans leurs démarches de recherche d'emploi et/ou de retour à l'emploi mais également inscrits dans une démarche de formation professionnelle. Suite aux différents diagnostics effectués sur la commune (diagnostic jeunesse, analyse des besoins sociaux), il est mis en évidence la problématique de la mobilité des jeunes et de leur accession financière au permis de conduire. La Ville a donc souhaité apporter une aide financière pouvant permettre aux jeunes domiciliés à Montbrison des facilités pour l'obtention de ce permis de conduire. Dans le cadre des missions effectuées par la Mission Locale du Forez, et notamment celles portant sur l'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle, il a été proposé de confier cette « aide à la mobilité » à la Mission Locale depuis 2015. Pour l'année 2020, cette action reste inscrite dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville », permettant de cibler plus particulièrement les jeunes du quartier de Beauregard. Afin de pérenniser cette action à l'ensemble des jeunes montbrisonnais, tout en prenant en compte le dispositif « Politique de la Ville », il est proposé de maintenir le partenariat avec la Mission Locale du Forez, et pour ce faire de lui attribuer une subvention de 8 000 €.

Au regard des objectifs précités, il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Mme BAYET, Présidente de la Mission Locale du Forez ne prend pas part à la délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

. Ressources Humaines

- Tableau des effectifs - Modifications

Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

APPROUVE A L'UNANIMITE

Filière	Création	Suppression	Grade	% du poste	Date
ADMINISTRATIVE	1		Adjoint Administratif principal de 1ère classe	50%	01/10/2020
		1	Adjoint Administratif principal de 1ère classe	100%	01/09/2020
		1	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	50%	01/10/2020
	1		Adjoint Administratif	100%	01/09/2020
	1		Adjoint Administratif	100%	01/09/2020
CULTURELLE		1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	10/20 soit 50%	15/09/2020
	1			7/20 soit 35%	15/09/2020

MEDICO-SOCIAL	1		Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	100%	01/10/2020
ANIMATION		1	Animateur Principal de 2ème classe	100%	01/10/2020
	1		Animateur Principal de 1ère classe	100%	01/10/2020
		2	Adjoint d'Animation Principale de 2ème classe	100%	01/10/2020
	2		Adjoint d'Animation Principale de 1ère classe	100%	01/10/2020
TECHNIQUE	1		Adjoint Technique	100%	01/10/2020
		1	Agent de Maîtrise	100%	01/10/2020
	1		Agent de Maîtrise Principal	100%	01/10/2020
		4	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	100%	01/10/2020
	4		Adjoint Technique Principal de 1ère classe	100%	01/10/2020
		3	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	100%	01/11/2020
	3		Adjoint Technique Principal de 1ère classe	100%	01/11/2020
		1	Adjoint Technique	24/35	01/10/2020
	1		Adjoint Technique Principal de 2ème classe	24/35	01/10/2020
		1	Adjoint Technique	20/35	01/10/2020
	1		Adjoint Technique Principal de 2ème classe	20/35	01/10/2020
		1	Adjoint Technique	100%	01/11/2020
	1		Adjoint Technique Principal de 2ème classe	100%	01/11/2020
Total	20	17			

Ces modifications n'entraînent aucune création nette d'emploi.

<p>- Modification du régime indemnitaire - Application du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois</p> <p>La collectivité s'est dotée en 2017 d'un nouveau système de régime indemnitaire. La majorité des cadres d'emplois de la collectivité disposait d'outils juridiques dénommés « RIFSEEP » (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) lesquels devaient s'étendre à l'ensemble des cadres d'emploi de la FPT.</p> <p>Le « RIFSEEP » s'est récemment étendu aux cadres d'emplois des Ingénieurs territoriaux, Techniciens territoriaux et Educateurs de Jeunes Enfants :</p> <p>La présente délibération permettra de modifier et mettre à jour la délibération n° 2017/09/18 de septembre 2017 sur le Régime Indemnitaire de la collectivité concernant les cadres d'emplois précités.</p> <p>Seul le cadre d'emploi des policiers municipaux demeurera alors hors RIFSEEP, en l'absence de textes légaux et règlementaires.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>
<p>- Musée d'Allard - Conventions de mise à disposition du Directeur - Prolongation</p> <p>Le Directeur actuel du Musée d'Allard fait l'objet de conventions de mise à disposition auprès des plusieurs Musées du Territoire. Lesdites conventions sont arrivées à terme le 31 août dernier.</p> <p>Il a été proposé aux collectivités concernées de prolonger ces conventions jusqu'au 31 décembre 2020.</p> <p>Cette période supplémentaire va permettre de construire la suite des partenariats en envisageant une nouvelle organisation pour la direction de ces musées.</p> <p>Les modalités de répartition du temps de travail du Directeur du Musée d'Allard entre les différentes collectivités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montbrison : 4/10 • St Just St Rambert: 4/10 • Usson en Forez : 1/10 • Estivareilles : 1/10 	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>
<p>- Agents Pompiers volontaires - Convention avec le SDIS - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire</p> <p>La collectivité ne possède pas de convention avec le SDIS de la Loire pour le cadrage des interventions ou de la formation par le SDIS des personnels municipaux exerçant également les fonctions de pompiers volontaires. Il convient donc d'en établir une. La convention proposée prévoit notamment les modalités d'intervention/d'accord de la collectivité pour ses personnels pompiers volontaires (au nombre de 5 à ce jour) et les modalités de gestion des formations proposées par le SDIS. Au-delà de la convention cadre, les interventions requièrent l'établissement de conventions nominatives pour chaque agent concerné.</p>	<p>APPROUVE A L'UNANIMITE</p>

. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire :

26/06/2020	2020/58/D	Musée - modification des tarifs : création de tarifs pour la vente de livres à la boutique
29/06/2020	2020/59/D	Bail pour l'occupation des locaux de la Gendarmerie situé Parc des Comtes du Forez
30/06/2020	2020/60/D	Achat d'une concession au cimetière de Moingt par M. JOUBERT Emile
29/06/2020	2020/61/D	Achat d'une case de columbarium au cimetière de Montbrison par Mme AGRIPINO DA CUNHA Luisa
30/06/2020	2020/62/D	Achat d'une concession au cimetière de Montbrison par M. DUMONT Philippe & Mme DOYAT Evelyne
07/07/2020	2020/63/D	Demande de subventions auprès de la CARSAT pour des aménagement au FRPA
08/07/2020	2020/64/D	Vente de plancher réformé à M. Gaylord JOLY
08/07/2020	2020/65/D	Vente de plancher réformé à M. Georges LEVET
16/07/2020	2020/66/D	Vente d'une concession au Cimetière de Moingt à M. JAMBIN Pierre
17/07/2020	2020/67/D	Achat d'une concession par PONT Marcel au Cimetière de Montbrison
20/07/2020	2020/68/D	Achat d'une concession au cimetière de Montbrison par M. JACQUET Michel
28/07/2020	2020/69/D	Renouvellement de la concession de Mme MOTTET-TAILLANDIER au cimetière de Montbrison
11/08/2020	2020/70/D	Achat d'une case de Columbarium au cimetière de Moingt par Mme SALVAT
12/08/2020	2020/71/D	Achat d'une case de colombarium au cimetière de Montbrison par Mme THIVILLON Angélique
12/08/2020	2020/72/D	Renouvellement concession DELIBANTI au cimetière de Moingt
17/08/2020	2020/73/D	Demande de subvention DSIL 35 000 € pour réfection 4 ponts sur le Vizézy
17/08/2020	2020/74/D	Exercice droit de préemption pour un bien sis 42 avenue Thermale
18/08/2020	2020/75/S	Renouvellement de la concession GENE BRIER Brigitte au Cimetière de Montbrison
18/08/2020	2020/76/D	Achat d'une concession au Cimetière de Montbrison par Mme NIGON
19/08/2020	2020/77/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison par Mme BARNEOUD Marie-Pierre
25/08/2020	2020/78/D	Renouvellement d'une concession par M. Philippe PUGNET au Cimetière de Montbrison
27/08/2020	2020/79/D	Vente d'une concession au cimetière de Montbrison à M. BORY et Mme NGUIADEM
31/08/2020	2020/80/D	Vente d'une concession au Cimetière de Montbrison à M. GOURE René